



HAL
open science

La démocratisation du tennis à l'épreuve de la compétition sportive

Karim Boutchich

► **To cite this version:**

Karim Boutchich. La démocratisation du tennis à l'épreuve de la compétition sportive. 2024. hal-04527736

HAL Id: hal-04527736

<https://hal.science/hal-04527736>

Preprint submitted on 30 Mar 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Karim Boutchich

Docteur en sciences de l'éducation

Chercheur au CERLIS

Université Paris Sorbonne

La démocratisation du tennis à l'épreuve de la compétition sportive

Introduit en France par l'aristocratie anglaise et diffusé par la bourgeoisie française, le tennis voit son public croître et s'élargir. Attirant de plus en plus de monde jusque dans les années 1980 et accueillant, à partir de cette date, un public socialement hétérogène, le tennis a connu une mutation sociologique au cours du XXème siècle qui aurait été marquée, selon Anne Marie Waser par « *la dissolution progressive du sentiment de solidarité et de la cohésion interne dans les clubs* »¹.

Cette citation illustre à quel point l'augmentation du nombre de licenciés n'est pas inéluctablement corrélée à la démocratisation que je définis comme l'accès du plus grand nombre dans un même espace, impliquant de ce fait une coexistence de publics aux conditions sociales disparates. Ici, mon propos est d'étudier la démocratisation du tennis en analysant son évolution, sa sociologie et celle de ses pratiquants, tout en proposant quelques pistes de réflexion pour démocratiser davantage ce sport.

L'expansion du tennis cultivant l'entre-soi

À la fin du XIXème siècle, les aristocrates anglais font installer les premiers courts de terre battue en France permettant ainsi à la bourgeoisie de pratiquer ce sport au sein de clubs privés. Attirant « les gens du grand monde », le tennis est davantage un art de vivre qu'un sport de compétition. Des réunions mondaines sont organisées, mettant en scène l'apparat vestimentaire et les manières d'être de la fraction sociale la plus aisée. Avant même que le tennis ne prenne une forme compétitive, on observe une

¹ Waser, A-M. (2019). *Sociologie du tennis. Genèse d'une crise (1960-1990)*. L'harmattan. P.7

croissance exponentielle d'adhérents dans les clubs. Selon les statistiques de la fédération de lawn-tennis publiés en 1925, on compte 5360 joueurs en France et 109 clubs en 1912, 11000 joueurs et 170 clubs en 1920 et 17600 joueurs et 268 clubs en 1924.

Pratiqué par l'aristocratie, la noblesse et la bourgeoisie, le tennis est, à la fin du XIXème siècle, une activité qui s'exerçait dans des clubs privés constituant une opportunité, pour les plus fortunés, de se distinguer. Cette distinction se manifesterait dans les tenues vestimentaires, la courtoisie des échanges et le style de jeu. « *Le tennis constituait un sport où l'on voulait avoir l'élégance de ne point paraître produire aucun effort brutal* »².

Présenté comme une activité de loisir mondain, le tennis permet à des personnes appartenant à des catégories socialement favorisées, de promouvoir et d'entretenir, dans un entre-soi, les codes de la « haute société » attachée à l'élégance des tenues, à la mode vestimentaire et à la coquetterie. « *Beaucoup de membres s'y rendent (au club) pour prendre le thé en un féerique décor, tout en suivant les parties de tennis et en admirant les jolies et coquettes toilettes des femmes du monde qui s'y donnent rendez-vous* »³.

Le club de tennis a ici une fonction sélective dans la mesure où il accueille ses membres à partir de critères sociaux. Le recrutement des membres se fait par relation selon le principe du parrainage. Cette approche élective, initiée dès la fin du XIXème siècle, perdure jusque dans les années 1960, période à partir de laquelle s'amorce une politique sociale.

Une politique de développement du tennis

À partir des années 1960, le tennis devient un marqueur social considéré, par la population, comme un signe extérieur de richesse témoignant d'une capacité à s'élever dans la société. Cette aspiration, relayée par les médias accordant au tennis professionnel une place importante dans les audiences télévisuelles, se diffuse dans les foyers tout en inspirant les jeunes adeptes du tennis cherchant à s'identifier au champion.

Cette nouvelle fonction sociale du tennis, élaborée à partir de l'aspiration des classes moyennes à faire de ce sport un mode d'ascension sociale, sera récupérée par le politique. L'essor du tennis n'est pas à séparer des politiques sportives visant à démocratiser le sport et à atténuer les inégalités sociales, en développant de grands équipements⁴ et des infrastructures destinées à accueillir le plus grand nombre de pratiquants.

² Lacoste, R. (1928). *Tennis*, Paris. Grasset. p. 30

³ La vie au Grand Air, n°9, 1^{er} août 1898.

⁴ Callède, J.P., Dané, M. (1991). *Sociologie des politiques sportives locales*. Maison des sciences de l'homme

Cette évolution s'est accompagnée d'une croissance du nombre de licenciés avec la création de nombreux clubs, jusque dans les années 1980-1990, dans l'ensemble des régions françaises. « *Le Nord est passé de 39 clubs en 1966 à 115 en 1977 et 209 en 1987 ; la Loire atlantique de 13 clubs en 1966 à 71 en 1977 et 224 en 1990 ; la Haute Garonne de 18 en 1966 à 102 en 1977 et 227 en 1987 ; les Bouches du Rhône de 34 en 1966 à 104 en 1977 et 242 en 1987...* »⁵.

Selon cette même source statistique publiée par le ministère de la jeunesse et des sports en 1977, les années 1980 sont caractérisées par une augmentation de clubs dans tous les départements. Cette publication montre que, si les grandes régions urbaines et les stations touristiques sont les grandes bénéficiaires, le nombre de créations de clubs augmente également dans les zones rurales. « *Le Lot compte 13 clubs en 1977 et 43 en 1987 avec plus de 380% de licenciés en plus ; le Gard compte 20 clubs en 1966, 118 en 1987 avec 534% de licenciés en plus...* ».

L'expansion du tennis s'explique par la médiatisation de grands champions comme Yannick Noah qui remporte Roland Garros en 1983 mais également par une volonté politique de démocratiser cette pratique comme en témoigne l'opération « 5000 courts » lancée par le ministère de la jeunesse et des sports et la fédération française de tennis. Cette initiative répond à la demande des clubs qui doivent faire face à un afflux de licenciés en favorisant la création de nouveaux courts. Mais derrière ce développement du tennis se profile des inégalités sociales.

Des espaces de pratique socialement différenciés

Certes, le tennis populaire a gagné du terrain. On impute cette évolution à la politique de démocratisation de ce sport, à sa médiatisation et à la participation d'un public socialement plus diversifié : « *Le nombre de vétérans est passé de 146300 en 1984 à 183500 en 1988, soit 25,4% de plus en quatre ans. En même temps, le tennis a fait une percée étonnante dans le monde du travail puisqu'il est devenu le premier sport corporatif en 1988 avec 53000 compétiteurs de plus de 10000 équipes* »⁶.

Mais à mesure que le tennis se développe, il accroît ses inégalités pour une raison assez simple à comprendre. En accueillant un plus grand nombre de pratiquants aux conditions sociales disparates, les disparités se multiplient. C'est ainsi que nous voyons apparaître des joueurs et des joueuses représentatifs et représentatives de classes sociales, de niveaux de pratique et de mode de vie différents.

La différenciation sociale au tennis est double. Elle concerne la structuration de l'espace de pratique et les conditions sociales des pratiquants. Ces deux dimensions

⁵ Ministère de la jeunesse et des sports (1977).

⁶ Tennis-info, Bulletin mensuel de la fédération française de tennis, 1989, n°207.

sont liées. L'identité sociale d'un lieu est structurée par la condition sociale de celles et ceux qui l'occupent.

En observant la composition sociologique d'un club, on constate que celui-ci est marqué par des hiérarchies sociales, des luttes de pouvoirs, des aspirations individuelles à la mobilité ascendante, la course aux gratifications matérielles et symboliques, autant de facteurs confortant les processus de sélection, de promotion et de stratification.

C'est ainsi que les pratiquants font du tennis un espace socialement différencié générateur d'inégalités sociales produites par « *la distribution sociale des ressources, du jeu des contraintes et des actions, et elles prennent des formes différentes aux différents points de la trajectoire d'un sportif* » (Defrance, 1998, p. 27) ⁷.

Processus évolutif, la démocratisation n'est pas figée dans le temps. Si le tennis accueille davantage d'hommes citadins appartenant à une classe sociale favorisée, il n'en demeure pas moins que cette tendance s'infléchit au profit d'un recrutement plus hétéroclite : on observe des variations dans le profil sociologique des joueurs⁸ : la catégorie sociale, l'âge, le sexe, le lieu d'habitation...

Ces facteurs sociologiques sont également à mettre en relation avec la modalité de pratique : « *Quand on passe d'une pratique légère, amicale, pour les loisirs, à une pratique scolaire ou compétitive de bon niveau, les exigences physiques, les contraintes sociales, voire la signification de l'activité, peuvent changer radicalement et attirer des publics différents. Les activités sportives de loisir n'ont pas le même recrutement social que les mêmes sports pratiqués en compétition ; on observe des variations systématiques en fonction de niveau de pratique : en tennis, plus on va vers la compétition, plus le recrutement est bourgeois* » (Defrance, 1998, p. 30). Ainsi, aux modalités de pratiques différentes correspondent des pratiquants aux caractéristiques sociales différentes.

Des modalités de pratique à repenser

Je distingue ici deux modalités de pratique : la compétition et le loisir. Il existe un lien entre la modalité de pratique et la démocratisation. Plus la pratique est proposée dans sa forme compétitive et moins elle est démocratique. À l'inverse, plus la pratique est proposée sur le mode du loisir et plus elle est démocratique.

⁷ Defrance, J. (2018). *Sociologie du sport*. La Découverte.

⁸ Loirand, G. (1989). Espace des sports. *Actes de la recherche en sciences sociales*.

La compétition en tennis consiste à opposer deux joueurs qui s'affrontent pour le gain du match. À l'issue de cette rencontre, on distingue le vainqueur du vaincu. Au cours de l'année, des points sont attribués au joueur en fonction du nombre de matchs gagnés. Ce nombre de points donnent droit à un classement, les joueurs étant donc classés les uns par rapport aux autres. La modalité compétitive véhicule donc l'idée de classement, de hiérarchisation, de distinction. Quant au « tennis loisir », il y a chez le joueur la recherche du plaisir de jouer avec l'autre, d'échanger et d'être dans une relation coopérative.

Ces deux approches renvoient à deux conceptions différentes de la démocratisation. Dans l'approche compétitive, c'est le modèle de la méritocratie qui prévaut : on estime qu'il est juste de distinguer le vainqueur du vaincu, le premier étant considéré comme méritant, le second comme déméritant. En revanche, l'approche « loisir » corrige ces inégalités en mettant en valeur la coopération. L'une est centrée sur l'adversité, l'individu et sa performance individuelle comparée à celle de ses concurrents, l'autre sur le partenariat, la performance collective, celle qui consiste à échanger, par exemple, un maximum de balles en binôme.

Le choix de telle ou telle modalité de pratique relève d'une décision idéologique, politique et culturelle. En France, le modèle de prédilection est le tennis de compétition. Le tennis loisir est encore très marginalisé : la référence principale est le tennis de haut niveau à partir duquel est pensé et élaboré l'enseignement du tennis. Dans les clubs, comme dans les écoles, les situations d'apprentissage ne sont qu'un pâle reflet de ce que l'on appelle la culture sportive versus compétition. On peut émettre le même constat en ce qui concerne la recherche scientifique : rares sont les études en STAPS ou dans les CREPS sur le « tennis loisir » comparativement au tennis de compétition qui reste le modèle de prédilection dans la conception des thématiques de recherche.

Si le « tennis loisir » n'est pas complètement édulcoré des politiques sportives, il n'en reste pas moins que, pour accélérer la politique de démocratisation de ce sport, il convient nécessairement de développer des recherches sur un tennis « affranchi » du modèle de compétition tout en amenant les pédagogues, dans les clubs et les écoles, à mettre en œuvre une pédagogie et une didactique du « tennis loisir ». Pour concrétiser cet objectif, encore faut-il que les acteurs du tennis soient désensibilisés à la compétition et sensibilisés à la coopération.

Bibliographie

Boutchich, K. (2022). Le tennis moderne de l'aristocratie à la bourgeoisie. *Tennis, cultures et sociétés*. <https://tennisculturessocietes.wordpress.com/2021/12/29/le-tennis-moderne-de-laristocratie-a-la-bourgeoisie-2/>

Callède, J.P., Dané, M. (1991). *Sociologie des politiques sportives locales*. Maison des sciences de l'homme

Defrance, J. (2018). *Sociologie du sport*. La Découverte.

Lacoste, R. (1928). *Tennis*, Paris. Grasset.

La vie au Grand Air, n°9, 1^{er} août 1898.

Loirand, G. (1989). Espace des sports. *Actes de la recherche en sciences sociales*.

Ministère de la jeunesse et des sports (1977).

Tennis-info, Bulletin mensuel de la fédération française de tennis, 1989, n°207.

Waser, A-M. (2019). *Sociologie du tennis. Genèse d'une crise (1960-1990)*. L'harmattan.